

Bras, le 15 Décembre 2024

ASL Les Hauts de Floriane
64, Lotissement « Les Hauts de Floriane »
83149 BRAS

à

L'ensemble des Propriétaires du
Lotissement les Hauts de Floriane
Quartier Beauregard
83149 BRAS

Compte-rendu de l'assemblée générale du 13 Décembre 2024

Présents : 11 (Besnard E., Vittoriano E., Berton C., Almeras C., Lesur J-L., Marmol V., Hierma G., Berdu R., Harang E., Boy F., Kingsaada V.)
Représentés : 4 (Votion V., Mateo C., Duque F., Martinet B.)

Total : 15/20 soit 75% > 50% des membres, il est 18h05 la réunion est validée.

Points abordés :

- Validation du compte-rendu assemblée générale du 15 Mars 2023.
- Etat des comptes de l'association.
- Action contre les mauvais payeurs.
- Eclairage des voies du lotissement économie réalisée.
- Présentation de la situation relative à la reprise des voiries, espaces verts et réseaux.
- Présentation de la contribution de chaque copropriétaire sur les avances de frais effectuées par Mr Duque entre 2019 et 2023.
- Vitesse excessive dans le lotissement
- Appel de fonds.

-
- Validation du compte rendu assemblée générale du 15 Mars 2024.
 - Comme aucune remarque n'a été apportée vis-à-vis du compte rendu de la dernière assemblée, ce compte rendu est accepté tel qu'il a été proposé.

-
- Etat des comptes de l'association.
 - L'ensemble des versements concernant les appels de fond ont permis à ce jour de verser la somme de **4275,00€** sur le compte BNP de l'association
 - Les factures se décomposent comme suit :

■ EDF :	1 189,85€
■ Cadenas et horloge pour éclairage :	53,59€
■ Impression convocation et compte rendu :	37,68€
■ Assurance Cardiff du lotissement :	416,24€
■ Recommandé lotisseur Madame Cheret :	6,71€
■ Total :	1704,07€
■ Soit 85,20€ par copropriétaires (<i>Attention !!! le tableau présenté lors de la réunion ne prenait pas en compte les deux derniers prélèvements BNP de l'année. Les chiffres seront corrigés en conséquence dans les divers tableaux figurants dans la suite de ce compte rendu ainsi que sur la présentation corrigée.</i>)	

Analyse des dépenses et apports compte de l'ASL Les Hauts de Floriane 2024						
Type operation	Libelle operation		Valeur	Montant operation en euro	Dépôts	Factures
REMISE CHEQUES	REMISE CHEQUES BORDEREAU 06040840	/NOPT/NB CHQ TRAITE /00004	10/01/2024	300,00 €	300,00 €	
REMISE CHEQUES	REMISE CHEQUES BORDEREAU 06040839	/NOPT/NB CHQ TRAITE /00005	10/01/2024	375,00 €	375,00 €	
REMISE CHEQUES	REMISE CHEQUES BORDEREAU 06040838	/NOPT/NB CHQ TRAITE /00005	10/01/2024	450,00 €	450,00 €	
VIREMENT SEPA EM	Factures JL LESUR EDF 418,83 € et impression Bureau Vallée (9,49€ , 9,99€ et 3,50€)		18/01/2024	-441,81 €		441,81 €
REMISE CHEQUES	REMISE CHEQUES BORDEREAU 04911326	/NOPT/NB CHQ TRAITE /00003	19/01/2024	225,00 €	225,00 €	
CHEQUE	CHEQUE 2981409 (FB service : Cadernas et horloge EDF)		22/01/2024	-53,59 €		53,59 €
PRLV SEPA	EDF (Janvier)		09/02/2024	-383,78 €		383,78 €
REMISE CHEQUES	REMISE CHEQUES BORDEREAU 04911327	/NOPT/NB CHQ TRAITE /00001	07/03/2024	75,00 €	75,00 €	
VIREMENT SEPA EM	Facture JL LESUR convocation bureau Vallée (8,40€)		20/03/2024	-8,40 €		8,40 €
REMISE CHEQUES	REMISE CHEQUES BORDEREAU 04911329	/NOPT/NB CHQ TRAITE /00001	22/03/2024	75,00 €	75,00 €	
REMISE CHEQUES	REMISE CHEQUES BORDEREAU 04911328	/NOPT/NB CHQ TRAITE /00005	22/03/2024	450,00 €	450,00 €	
PRLV SEPA	EDF (Mars)		04/04/2024	-115,83 €		115,83 €
REMISE CHEQUES	REMISE CHEQUES BORDEREAU 04911330	/NOPT/NB CHQ TRAITE /00002	10/04/2024	150,00 €	150,00 €	
REMISE CHEQUES	REMISE CHEQUES BORDEREAU 04911331	/NOPT/NB CHQ TRAITE /00002	29/04/2024	300,00 €	300,00 €	
PRLV SEPA	Assurance Cardiff		06/05/2024	-52,03 €		52,03 €
REMISE CHEQUES	REMISE CHEQUES BORDEREAU 04911332	/NOPT/NB CHQ TRAITE /00004	14/05/2024	300,00 €	300,00 €	
REMISE CHEQUES	REMISE CHEQUES BORDEREAU 04911333	/NOPT/NB CHQ TRAITE /00002	30/05/2024	150,00 €	150,00 €	
PRLV SEPA	Assurance Cardiff		05/06/2024	-52,03 €		52,03 €
PRLV SEPA	EDF (Mai)		07/06/2024	-61,17 €		61,17 €
REMISE CHEQUES	REMISE CHEQUES BORDEREAU 04911334	/NOPT/NB CHQ TRAITE /00002	14/06/2024	150,00 €	150,00 €	
PRLV SEPA	Assurance Cardiff		05/07/2024	-52,03 €		52,03 €
PRLV SEPA	EDF (Juillet)		05/08/2024	-39,51 €		39,51 €
PRLV SEPA	Assurance Cardiff		05/08/2024	-52,03 €		52,03 €
PRLV SEPA	Assurance Cardiff		05/09/2024	-52,03 €		52,03 €
REMISE CHEQUES	REMISE CHEQUES BORDEREAU 04911337	/NOPT/NB CHQ TRAITE /00002	26/09/2024	150,00 €	150,00 €	
REMISE CHEQUES	REMISE CHEQUES BORDEREAU 04911339	/NOPT/NB CHQ TRAITE /00004	26/09/2024	300,00 €	300,00 €	
REMISE CHEQUES	REMISE CHEQUES BORDEREAU 04911338	/NOPT/NB CHQ TRAITE /00005	26/09/2024	375,00 €	375,00 €	
REMISE CHEQUES	REMISE CHEQUES BORDEREAU 04911340	/NOPT/NB CHQ TRAITE /00002	03/10/2024	150,00 €	150,00 €	
CHEQUE	CHEQUE 2981410 (EDF septembre)		03/10/2024	-65,62 €		65,62 €
PRLV SEPA	Assurance Cardiff		07/10/2024	-52,03 €		52,03 €
REMISE CHEQUES	REMISE CHEQUES BORDEREAU 04911341	/NOPT/NB CHQ TRAITE /00003	31/10/2024	225,00 €	225,00 €	
PRLV SEPA	Assurance Cardiff		05/11/2024	-52,03 €		52,03 €
REMISE CHEQUES	REMISE CHEQUES BORDEREAU 04911342	/NOPT/NB CHQ TRAITE /00001	11/11/2024	75,00 €	75,00 €	
VIREMENT SEPA EM	Factures JL LESUR bureau vallée 3,30€ et lettre recommandée Mme Cheret 6,71€		18/11/2024	-10,01 €		10,01 €
CHEQUE	EDF (Novembre)		24/11/2024	-105,11 €		105,11 €
VIREMENT SEPA EM	Factures JL LESUR bureau vallée 3,00€ convocation		03/12/2024	-3,00 €		3,00 €
PRLV SEPA	Assurance Cardiff		07/12/2024	-52,03 €		52,03 €
				TOTAL	4 275,00 €	1 704,07 €
					Reste sur le compte	2 570,93 €
					Montant par copro	85,20 €

- Action contre les mauvais payeurs.

Numéros	Noms Prénoms	état compte fin 2023	cotisation versée en 2024	Charges ASL à déduire	Solde avant remboursement
10	DI RUSSO Nicolas / TIREL Mathilde	0,00 €	0,00 €	85,20 €	-85,20 €
14	BAZZOLI Gilles	0,00 €	225,00 €	85,20 €	139,80 €
20	BESNARD Emmanuel	0,00 €	225,00 €	85,20 €	139,80 €
24	VOTION Valérie	0,00 €	225,00 €	85,20 €	139,80 €
41	LIAGRE Jérémie et LIAGRE Nicolas	0,00 €	225,00 €	85,20 €	139,80 €
51	VITTORIANO Eric / BARTHELEMY Nathalie	0,00 €	225,00 €	85,20 €	139,80 €
58	LASSALE Mikael / AGOSTINI Maud	0,00 €	225,00 €	85,20 €	139,80 €
62	ALMERAS Christian / BARBAROUX	0,00 €	225,00 €	85,20 €	139,80 €
64	DUQUE Franc	5 571,68 €	0,00 €	85,20 €	5 486,48 €
101	BERTON Christine / RIDET	0,00 €	225,00 €	85,20 €	139,80 €
107	LOUIS Guy	0,00 €	225,00 €	85,20 €	139,80 €
131	MARMOL Victoriano	0,00 €	300,00 €	85,20 €	214,80 €
145	HIERMA Gérald / GALLECO Amandine	0,00 €	225,00 €	85,20 €	139,80 €
151	MARTINET Bernard	0,00 €	225,00 €	85,20 €	139,80 €
157	MATEO Catherine, Jean-Claude et Miranda	0,00 €	225,00 €	85,20 €	139,80 €
161	LESUR Jean-Luc et Christine	0,00 €	225,00 €	85,20 €	139,80 €
166	BERDUC Romain	0,00 €	225,00 €	85,20 €	139,80 €
170	HARANG Eric	0,00 €	300,00 €	85,20 €	214,80 €
177	BOY Frederi	0,00 €	300,00 €	85,20 €	214,80 €
178	KINGSAADA Vanvilay / FLEURY	0,00 €	225,00 €	85,20 €	139,80 €

- Considérant les soldes des comptes avant modalité de remboursement des frais payés pour l'ASL par Mr Duque durant la période 2019-2023, nous ne relevons à ce jour qu'un seul mauvais payeur : Mr Di Russo et Mme Tirel.
- N'ayant pas obtenu de réponse de leur part malgré nos relances, un contact téléphonique avec l'antenne de justice de Saint-Maximin a été effectué, afin de considérer le fait que le notaire n'aurait pas communiqué les bonnes informations concernant la reprise du lotissement lors de la vente de Mr Crouzil à Mr Di-Russo et Mme TIREL. Le résultat de cet entretien serait que l'erreur incombe au notaire, les appels de fonds doivent être néanmoins perçus par l'association, laissant le choix à Mr Di Russo et Mme Tirel de se retourner, ou non, contre le notaire ayant effectué la vente.
- Afin de recouvrir cette somme pour l'association, après dialogues avec les copropriétaires présents ou représentés, il a été convenu ce qui suit, dans l'ordre de réalisation :
 - Faire un courrier à Mr Di Russo et Mme Tirel, leur rappelant que les appels de fonds devront être payés, leur indiquant également que sans retour de leur part sous quinzaine, une lettre de mise en demeure leur sera adressée et que les frais qui pourront être engagés pour recouvrir cette somme leur seront facturés.
 - Si pas de réponse sous quinzaine, une nouvelle lettre de mise en demeure leur sera adressée, avec 10% de pénalité plus les frais du recommandé (petit rappel normalement suivant nos statuts c'est une pénalité de 10% par mois de retard et non pas simplement 10% sur la somme due).
 - Si pas de réponse dans le délai prescrit sur la lettre de mise en demeure, nous lancerons la procédure de demande de conciliation auprès de l'antenne de Justice à Saint-Maximin.
 - Si pas de conciliation possible, malgré la présentation de la situation par le conciliateur, bien que cela ne se soit pas encore produit depuis la création du lotissement, nous nous verrons contraint de faire appel à un huissier dont les frais devront être supportés par Mr D Russo et Mme Tirel.

- ***Eclairage des voies du lotissement économie réalisée.***

Sur consommation en Kwh

consommation EDF du 24 au 24 du mois	2022	2023	2024	économie/mois par rapport à 2023	Moyenne mobile sur 1an
janvier	471	487	313	35,73%	2,95%
février	441	447	180	59,73%	8,89%
mars	362	372	107	71,24%	14,85%
avril	356	360	69	80,83%	21,24%
mai	309	314	30	90,45%	27,49%
juin	291	302	15	95,03%	33,87%
juillet	282	285	11	96,14%	39,84%
aout	326	325	35	89,23%	46,11%
septembre	373	376	79	78,99%	52,56%
octobre	409	408	107	73,77%	59,06%
novembre	469	470	137	70,85%	66,27%
décembre	479	477			

Rappel économie estimation sur l'année (22h00-6h00) 62,2%

Horloge mise en place le 2 Janvier 2024

Les consommations sont relevées le 24 du mois

Sur Facture

	2023	2024
Janvier	295,97 €	383,78 €
Mars	435,62 €	115,83 €
Mai	372,68 €	61,17 €
Juillet	289,21 €	39,51 €
Septembre	383,91 €	65,62 €
Novembre	418,83 €	105,11 €
total facture	2 196,22 €	771,02 €
economie facture		64,89%

- Présentation de la situation relative à la reprise des voiries, espaces verts et réseaux.

• Etat actuel de la situation

- Nombre d'email échangés aux notaires, et ex-lotisseur
 - Maitre Galiana (22 envoyés, 10 réponses)
 - ✓ Dernier email le 19/11 : « je n'ai pas la main sur le dossier je vais voir avec ma consœur »
 - Maitre Toussaint-Vautier (7 envoyés, 4 réponses)
 - ✓ Dernier email le 19/11 : « Je me rapprocherai de mon confrère mais pas avant début janvier car le dossier est complexe.»
 - Madame Cheret (3 envoyés, 3 réponses)
 - ✓ Dernier échange téléphonique le 25/09 : « non le notaire n'a toujours pas repris contact avec moi depuis Avril... »
- Contact antenne de justice
 - Antenne de Brignoles :
 - ✓ Contact ADIL (19 Juin) qui a permis d'avoir le numéro de téléphone de notre lotisseur Madame CHERET grâce à une lettre recommandée envoyée à notre Notaire.
 - Conciliateur de justice Saint-Maximin : (3 juillet) 4 Conseils retenus :
 - ✓ Relancer le notaire et lotisseur :
 - Résultat : Mme Cheret a trouvé le notaire de Martigues qui a repris le dossier initial du lotissement, pas d'action de notre Notaire Maître Galiana malgré sa mise en relation avec le Notaire de Martigues Maître Toussaint-Vautier)
 - ✓ Contact site médiateur du notariat : <https://mediateur-notariat.notaires.fr>
 - Demande irrecevable n'étant pas un particulier mais une association... »
 - ✓ Contact conseil régional des notaires : cr.aixenprovence@notaires.fr
 - « Votre demande a été prise en compte nous avons demandés aux notaires de se mettre en relation pour vous répondre au plus vite.» (18 Octobre)
 - Relance le 5 Novembre restée sans réponse de leur part
 - ✓ Contact greffe du tribunal de commerce : <http://www.greffre-tc-draguignan.fr> (Tribunal où la radiation de la SAF de bras a été prononcée le 5 Juillet 2021)
 - Demande le 2 décembre
 - Réponse : « Le greffe n'a pas un rôle de conseil et je vous invite à vous rapprocher de votre notaire et de son service des formalités ou de votre avocat. La société étant effectivement dissoute, il appartient à son gérant/liquidateur d'engager les procédures les plus appropriées. »

• Actions à entreprendre pour faire bouger le dossier

Si nous attendons 2032 les 30 ans du lotissement pour récupérer les parcelles à rétrocéder par une simple procédure, cela aura couté environ 20000€ de factures aux copropriétaires depuis la décision prise par la mairie en février 2013 !!!

- Actions :
 - Prendre rendez-vous avec la Mairie pour rencontrer Monsieur le Maire et voir ensemble ce que nous pouvons faire.
 - Prendre rendez-vous avec notre banque pour une assistance juridique.
 - Voir avec notre assurance la Cardiff si nous pouvons obtenir une aide de leur part.

- Rencontrer Madame Cheret pour étudier la possibilité d'être mandaté par notre lotisseur pour apporter notre aide dans le dossier afin d'être plus réactif.
- Prendre rendez-vous avec un nouveau notaire pour avoir un avis peut-être plus éclairé sur la situation de la liquidation erronée qui nous bloque.

- **Présentation de la contribution de chaque copropriétaire sur les avances de frais effectuées par Mr Duque entre 2019 et 2023.**

- Rappel de notre décision prise lors de notre assemblée du 15 Mars 2024

Numéros	Noms Prénoms	Numéros	année arrivée	ancienne numérotation	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Somme au prorata	arrondi à 70,00€
10	DI RUSSO Nicolas / TIREL Mathilde	10	2023	1	/	/	/	/	/	/	/	0,00 €	0,00 €
14	BAZZOLI Gilles	14	2007	2	/	/	/	/	/	/	/	349,42 €	350,00 €
20	BESNARD Emmanuel	20	2006	3	/	/	/	/	/	/	/	349,42 €	350,00 €
24	VOTION Valérie	24	2018	4	/	/	/	/	/	/	/	349,42 €	350,00 €
41	LIAGRE Jérémie et LIAGRE Nicolas	41	2010	8	/	/	/	/	/	/	/	349,42 €	350,00 €
51	VITTORIANO Eric / BARTHELEMY Nathalie	51	2019	9	/	/	/	/	/	/	/	279,53 €	280,00 €
58	LASSALE Mikaël / AGOSTINI Maud	58	2017	5	/	/	/	/	/	/	/	349,42 €	350,00 €
62	ALMERAS Christian / BARBAROUX	62	2006	6	/	/	/	/	/	/	/	349,42 €	350,00 €
64	DUQUE Franc	64	2002	7	/	/	/	/	/	/	/	349,42 €	350,00 €
101	BERTON Christine / RIDET	101	2002	10	/	/	/	/	/	/	/	349,42 €	350,00 €
107	LOUIS Guy	107	2002	11	/	/	/	/	/	/	/	349,42 €	350,00 €
131	MARMOL Victoriano	131	2011	12	/	/	/	/	/	/	/	349,42 €	350,00 €
145	HIERMA Gérald / GALLECO Amandine	145	2020	13	/	/	/	/	/	/	/	209,65 €	210,00 €
151	MARTINET Bernard	151	2002	14	/	/	/	/	/	/	/	349,42 €	350,00 €
157	MATEO Catherine, Jean-Claude et Miranda	157	2014	15	/	/	/	/	/	/	/	349,42 €	350,00 €
161	LESUR Jean-Luc et Christine	161	2002	16	/	/	/	/	/	/	/	349,42 €	350,00 €
166	BERDU Romain	166	2022	20	/	/	/	/	/	/	/	69,88 €	70,00 €
170	HARANG Eric	170	2002	19	/	/	/	/	/	/	/	349,42 €	350,00 €
177	BOY Frederi	177	2020	17	/	/	/	/	/	/	/	209,65 €	210,00 €
178	KINGSAADA Vanvilay / FLEURY	178		18	/	/	/	/	/	/	/	349,42 €	350,00 €
					15	16	18	18	18	19		Total	86
												1 an	69,88 €
												on pourrait arrondir à	70,00 €

Exemple de remboursement de 2450,00€ donne un reste sur le compte bancaire de 120,93€

Numéros	Noms Prénoms	Solde avant remboursement	Dette ASL 2019-2023	Estimation Remboursement avance Franck Duque	Solde dette ASL pour 2025	Solde / Copro pour ASL	Si remboursement	reste compte ASL
10	DI RUSSO Nicolas / TIREL Mathilde	-85,20 €	0,00 €		0,00 €	-85,20 €	2 450,00 €	120,93 €
14	BAZZOLI Gilles	139,80 €	350,00 €	140,00 €	210,00 €	-0,20 €	2 250,00 €	370,93 €
20	BESNARD Emmanuel	139,80 €	350,00 €	140,00 €	210,00 €	-0,20 €	2 000,00 €	620,93 €
24	VOTION Valérie	139,80 €	350,00 €	140,00 €	210,00 €	-0,20 €	1 750,00 €	870,93 €
41	LIAGRE Jérémie et LIAGRE Nicolas	139,80 €	350,00 €	140,00 €	210,00 €	-0,20 €	1 500,00 €	1 120,93 €
51	VITTORIANO Eric / BARTHELEMY Nathalie	139,80 €	280,00 €	140,00 €	140,00 €	-0,20 €		
58	LASSALE Mikaël / AGOSTINI Maud	139,80 €	350,00 €	140,00 €	210,00 €	-0,20 €		
62	ALMERAS Christian / BARBAROUX	139,80 €	350,00 €	140,00 €	210,00 €	-0,20 €		
64	DUQUE Franc	5 486,48 €	350,00 €		0,00 €	2 686,48 €		
101	BERTON Christine / RIDET	139,80 €	350,00 €	140,00 €	210,00 €	-0,20 €		
107	LOUIS Guy	139,80 €	350,00 €	140,00 €	210,00 €	-0,20 €		
131	MARMOL Victoriano	214,80 €	350,00 €	140,00 €	210,00 €	74,80 €		
145	HIERMA Gérald / GALLECO Amandine	139,80 €	210,00 €	140,00 €	70,00 €	-0,20 €		
151	MARTINET Bernard	139,80 €	350,00 €	140,00 €	210,00 €	-0,20 €		
157	MATEO Catherine, Jean-Claude et Miranda	139,80 €	350,00 €	140,00 €	210,00 €	-0,20 €		
161	LESUR Jean-Luc et Christine	139,80 €	350,00 €	140,00 €	210,00 €	-0,20 €		
166	BERDU Romain	139,80 €	70,00 €	70,00 €	0,00 €	69,80 €		
170	HARANG Eric	214,80 €	350,00 €	140,00 €	210,00 €	74,80 €		
177	BOY Frederi	214,80 €	210,00 €	140,00 €	70,00 €	74,80 €		
178	KINGSAADA Vanvilay / FLEURY	139,80 €	350,00 €	140,00 €	210,00 €	-0,20 €		
		Total	6 020,00 €	2 450,00 €	3 220,00 €			
				remboursement	reste à rembourser			
				Solde compte ASL actuel	2 570,93 €			
				Reste	120,93 €			

En tenant compte du fait que si nous avions à engager une procédure judiciaire pour que la rétrocession à la mairie puisse être effectuée dont le cout estimé à 1500,00€, il devient nécessaire d'approvisionner notre compte à la BNP en conséquence. Il sera demandé aux copropriétaires, n'ayant pas réglé le 4ième appels de fonds de 2024 de le faire rapidement afin de pouvoir rembourser la somme de 2450,00€ à Mr Duque.

Dans la mesure où ce remboursement de 2450,00€ sera rendu possible, vous pouvez trouver, pour chacun, le solde qui vous restera à rembourser dans la colonne de droite intitulée « solde dette ASL pour 2025 » entourée en vert dans le tableau ci-dessus

- ***Vitesse excessive dans le lotissement***

- Il a été constaté des vitesses excessives, dans le lotissement, occasionnées par
 - Les Livreurs
 - Certains propriétaires
 - Les visiteurs
- Si à ce jour nous n'avons relevé qu'un ou deux accidents heureusement sans gravités, il serait plus que souhaitable pour tous de se ménager et de réduire sa vitesse dans le lotissement et de faire également passer le mot aux personnes concernées.
- Petit rappel de bon sens, nous avons dans nos relations et familles, des enfants, des animaux, des personnes âgées auxquels nous tenons beaucoup et qui utilisent nos voies de circulations : Soyons donc tous vigilants.
- Le manque de visibilité à l'entrée du lotissement pose également un problème. Le fait d'entrer dans le lotissement est aussi un élément à prendre en considération car nous ne découvrons qu'au dernier moment lors de notre engagement dans le lotissement que des voitures peuvent en sortir et sont dans la montée vers le local poubelle.
- L'idée de mettre un panneau de limitation de vitesse à l'entrée par exemple à 10km/h, ou de mettre un ralentisseur n'empêcheront pas les livreurs de continuer leurs courses effrénées causées par le nombre de leurs livraisons journalières. Par contre rien ne nous empêche de leur faire remarquer leur vitesse excessive et de les appeler à plus de prudence.
- ***Actions :***
 - Effectuer un petit rappel à l'ordre aux copropriétaires concernant la vitesse et la recommander une certaine prudence.
 - Etudier la mise en place de miroirs permettant de réduire les risques :
 - Entrée du lotissement au niveau local poubelle pour visualiser si quelqu'un en sort lors de notre arrivée.
 - Intersection angle Mr Duque, Mme Berton et Mr Vittoriano où la pente favorise la vitesse ainsi que les risques occasionnés par les personnes ne tenant pas leur droite.

- ***Appels de fonds.***

- Pour 2025, il faudra compter sur
 - Environ 100€ par copropriétaire pour les factures courantes (EDF, assurance, facture notariale (250,00€),...)
 - Environ 75€ pour une provision en cas d'éventuels frais de justice (1500,00€ estimation)
 - En plus et bien entendu pour ceux qui doivent encore combler la dette continuer à approvisionner les fonds en conséquence.
- Préconisation pour 2025, en fonction de votre situation :
 - 50,00€ par trimestre pour ceux qui ont remboursé leur dette
 - 75,00€ par trimestre pour les autres
 - Débuts des premiers appels de fond : Mars
- Remarque : Dans la mesure où nous voulons rembourser au plus vite Mr Duque, pour ceux qui ont un solde de dette, nous laissons à chacun le choix de procéder selon leurs possibilités :
 - Continuer à payer les 75,00€ par trimestre et faire un complément de remboursement occasionnel dans la limite du solde qui leur a été attribué.
 - Solder le reste de leur dette et ne payer que 50,00€ par trimestre.
- Notez Bien que
 - Tous les paiements devront être adressés à l'ordre de « l'ASL les Hauts de Floriane »
 - Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à revenir vers les membres du bureau de l'association. Nous tenons à jour les comptes de chacun et serons à même de vous tenir informer de votre situation vis-à-vis de l'ASL ainsi que les différentes possibilités qui vous sont offertes.

- ***Question, Remarque :***

- Aucune

La séance est levée il est 19h20.

Prochaine assemblée, probablement mars sauf si avancée significative d'ici là.

Fait à Bras le 15 Décembre 2024

*Signature du Président
Mr Lesur*

*Signature du Vice-Président
Mr Duque*

*Signature du Trésorier
Mr Boy*

*Signature de la Secrétaire
Mme Lesur*